



**Fédération de Pêche de l'Isère**  
**Agréée pour la protection de la nature**  
**Etablissement à caractère d'utilité publique,**  
**chargé de missions d'intérêt général**

Saint Quentin, le 14 mai 2020

**COMMUNIQUE N° 6 DE LA PART DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE L'ISÈRE**

**Pour une bonne nouvelle, c'est une bonne nouvelle !**

Depuis les annonces gouvernementales du 11 mai rendant la pêche possible, s'il était évident que la pratique était autorisée sur les cours d'eau, nous étions dans l'incertitude concernant les lacs, plans d'eau ou étangs où tout et n'importe quoi se colportait.

Lors de mon précédent communiqué, je vous indiquais que nous étions en contact permanent avec le Préfet, le Directeur de la DDT, les élus et le Président de l'Association des Maires de l'Isère (AMI).

Nous leurs avons présenté les éléments en faveur de l'ouverture de la pêche argumentant sur le faible risque de la pratique vis-à-vis des risques liés au Covid 19.

**Ils ont été relayés, compris et entendus !**

A l'heure actuelle, je suis heureux de vous informer que le Préfet nous a indiqué ce matin et par courrier que la pratique de la pêche **était autorisée sur tous les plans d'eau et étangs à vocation « pêche » et ce, sans aucune dérogation concernant le département de l'Isère (voir communiqué).**

**Pour les lacs et plans d'eau accueillant d'autres activités (baignades, activités nautiques) il revient aux maires ou les Communautés de communes de solliciter une dérogation préfectorale.** Certaines sont en cours car je sais que beaucoup d'entre vous ont d'ores et déjà pris contact avec les collectivités gestionnaires.

Vous pouvez, à l'appui de votre démarche, leur présenter ce communiqué. Ils ont été destinataires via l'Association des Maires de l'Isère, du courrier préfectoral.

D'ores et déjà, je voudrais remercier M. le Préfet, ses services, la DDT, les élus et l'AMI qui ont été à notre écoute et surtout ont validé notre demande.

Merci aussi aux AAPPMA qui se sont mobilisées et ont porté la voie de la pêche auprès de leur commune et leur maire.

Ce dénouement positif est le fruit d'une approche collective à l'échelle départementale, seule démarche qui soit, à mes yeux, à entreprendre dans un esprit d'équité pour tous.

A nous de faire en sorte que les dérogations soient obtenues et ce, le plus rapidement possible.

Bien cordialement.

Hervé BONZI - Président

